

SCOLAIRES
CATALOGUE 2026

ÉCOLES
COLLÈGES
LYCÉES



MULTISPORTS

à partir de 6 ans

Escalad'Arbre ➤

de 8 à 17 ans

VTT ➤

Laser Run ➤

Laser Tag ➤

Archery Tag ➤

Canoë Kayak ➤

de 10 à 17 ans

Tir à l'Arc ➤



ORIENTATION

de 3 à 5 ans

Écureuil en Mission ➤

de 6 à 10 ans

Rallye Photo ➤

de 10 à 17 ans

Course d'Orientation ➤



ACCRO DES ARBRES

de 3 à 6 ans

Mini Accro ➤

Formule Tarzan ➤

de 4 à 8 ans

Parcours Explorateur ➤

Formule Robinson ➤

de 6 à 17 ans

Parcours en Hauteur ➤



ATTRACTIONS

de 3 à 6 ans

Manège ➤

Petit Train ➤

Formule Lutin ➤

Formule Petit Bout ➤

Formule Tchou Tchou ➤

à partir de 6 ans

Mini Golf ➤

Petit Train ➤

Formule Golfeur ➤

Formule Kids ➤



PONEY CLUB

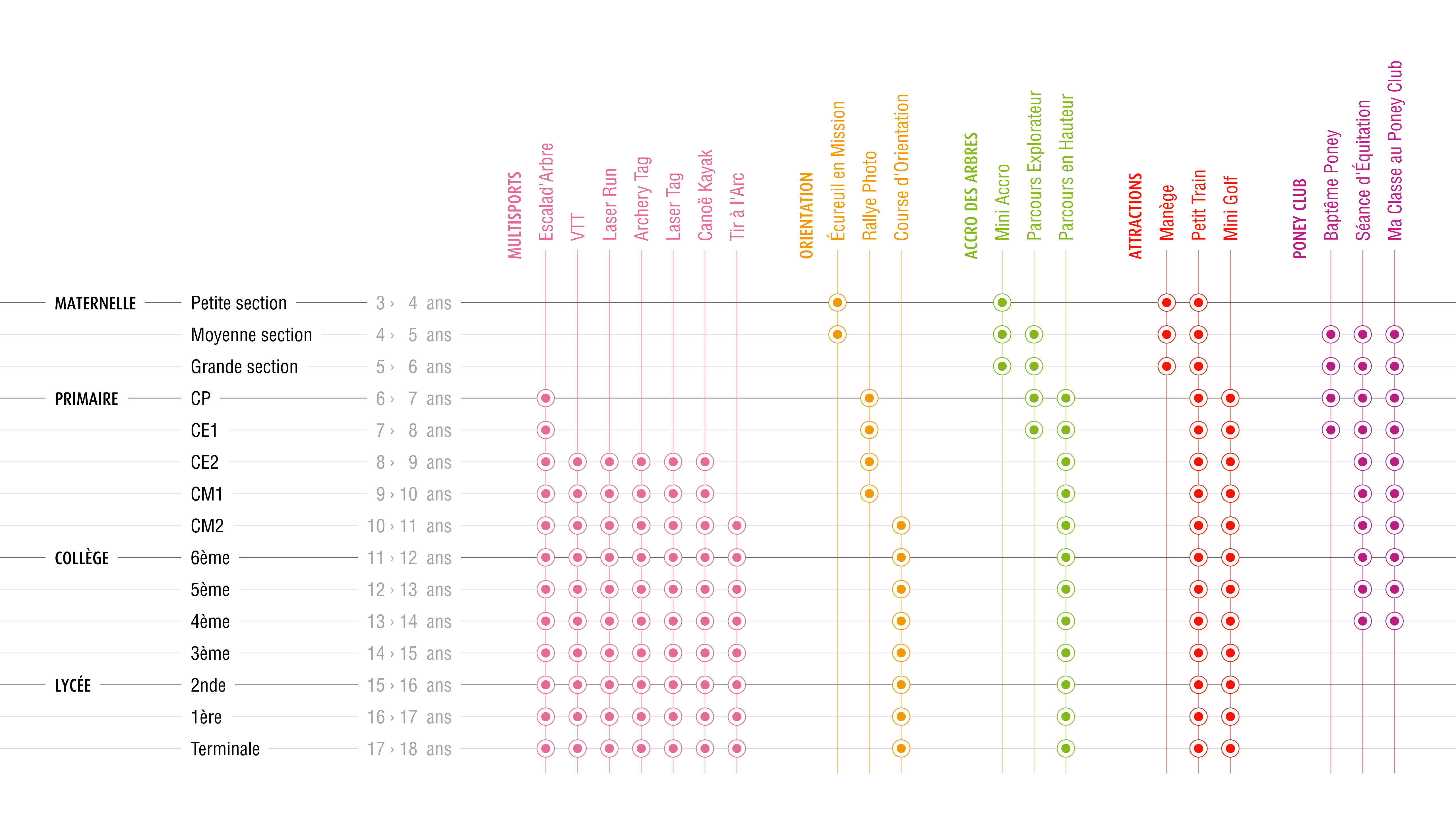
de 4 à 8 ans

Baptême Poney ➤

de 4 à 14 ans

Séance d'Équitation ➤

Ma Classe au Poney Club ➤



MULTISPORTS

PÉRIODE

Les séances Multisports sont accessibles sur réservation, **de mars à octobre**.
Exception : les séances de **Canoë Kayak**, d'avril à septembre.

ENCADREMENT

Les séances sont encadrées par notre personnel.
Les adultes accompagnateurs doivent rester pendant toute la durée de l'activité et assister les élèves.
Exception : le **Laser Tag**, pratique **semi-autonome**.
Notre personnel assure équipement et briefing, les adultes accompagnateurs assistent les élèves pendant l'activité.

ÉQUIPEMENT

Les élèves doivent venir avec une tenue adaptée au sport.
Jogging conseillé, pas de jupe ni de robe.
Baskets obligatoires.
Le matériel spécifique à chaque activité est fourni (casques, harnais de sécurité, VTT, arcs & flèches, armes lasers...)

SUR RÉSERVATION ➤



ESCALAD'ARBRES

Pratique sportive de pleine nature, à mi-chemin entre escalade et accrobranche.
Les participants doivent se déplacer sur le tronc d'arbre à l'aide de prises d'escalade.

Âge	6 › 17 ans
Durée	1h00
Tarif par élève	11.30 €



VTT

La séance débute par un test de maîtrise et de motricité.
Puis les participants effectuent un parcours de maniabilité ou une balade dans le parc.

Âge	8 › 17 ans
Durée	1h00
Tarif par élève	11.30 €



LASER RUN

Pratique sportive mêlant précision et endurance.
Les participants, armés de pistolets laser, alternent entre tirs de précision sur cible et parcours à effectuer le plus rapidement possible.

Âge	8 › 17 ans
Durée	1h00
Tarif par élève	11.30 €

RÉSERVER ►



ARCHERY TAG

L'Archery tag est une activité sportive similaire au paintball.

Armées d'arc et flèches (extrémité en mousse), deux équipes s'affrontent : elles doivent toucher les cibles et les joueurs de l'équipe adverse.

Âge **8 › 17 ans**

Durée **1h00**

Tarif par élève **11.30 €**

TIR À L'ARC

La séance débute par la prise en main des arcs et flèches.

Puis le moniteur enseigne les bases du tir à l'arc aux participants.

Âge **10 › 17 ans**

Durée **1h00**

Tarif par élève **11.30 €**

CANOË KAYAK

Attestation d'Aisance Aquatique obligatoire.
À défaut, l'élève ne pourra pas embarquer.

Poids minimum = 25kg.

Jeux nautiques pour s'approprier l'embarcation et découvrir puis perfectionner sa motricité.

Tenue de rechange conseillée, ça mouille !

Âge **8 › 17 ans**

Durée **1h00**

Tarif par élève **11.30 €**

LASER TAG

Tous les participants sont équipés d'une arme laser. Les équipes s'affrontent en se tirant dessus, celle qui touche le plus ses adversaires remporte la partie.

2 parties de 10 minutes en pleine nature, prévoir 10min de plus pour le briefing.

Maximum de 12 participants par partie. Si les accompagnateurs souhaitent participer, ils sont facturés au même tarif que les enfants.

Âge **8 › 17 ans**

Durée **20 min**

Tarif par élève **10 €**

ORIENTATION

PÉRIODE

Activités accessibles sur réservation, **de mars à octobre.**

PRATIQUE SEMI-AUTONOME

Notre personnel assure le briefing des participants.
Les adultes accompagnateurs doivent assister les élèves pendant toute la durée de l'activité.

ÉQUIPEMENT

Les élèves doivent venir avec une tenue adaptée au sport.
Jogging conseillé, pas de jupe ni de robe.
Baskets obligatoires.

* TARIFS DÉGRESSIFS

Applicables au Rallye Photo et à la Course d'Orientation.

Tarifs par élève

de 10 à 24 élèves **11.30 €**

de 25 à 50 élèves **10.30 €**

51 élèves et + **9.30 €**

SUR RÉSERVATION ➤



ÉCUREUIL EN MISSION

Nouveauté 2026 :)
Un jeu de piste qui consiste à chercher des indices disséminés sur le parc.
Minimum de 10 élèves.

Âge **3 > 5 ans**

Durée **1h00**

Tarif par élève **6 €**



RALLYE PHOTO

Chaque équipe doit trouver plusieurs endroits du parc d'après des photos.
À la fin du temps imparti, l'équipe qui a trouvé le plus de lieux remporte le rallye !
Les participants apprennent à lire une carte topographique et à s'orienter.

Âge **6 > 10 ans**

Durée **1h30**

Tarif par élève* **11.30 €**



COURSE D'ORIENTATION

Chaque équipe doit trouver plusieurs balises disséminées dans le parc.
À la fin du temps imparti, l'équipe qui a trouvé le plus de balises remporte la course !
Les participants apprennent à lire une carte topographique et à s'orienter.

Âge **10 > 17 ans**

Durée **1h30**

Tarif par élève* **11.30 €**

ACCRO DES ARBRES®

PÉRIODE

L'Accro des Arbres est accessible sur réservation, **de mars à octobre**.

PRATIQUE SEMI-AUTONOME

Nos opérateurs assurent l'équipement et le briefing des participants.
Les adultes accompagnateurs doivent rester pendant toute la durée de l'activité et assister les élèves.

ÉQUIPEMENT

Les participants doivent venir avec une tenue adaptée au sport :
› Baskets obligatoires.
› Jogging conseillé, pas de jupe ni de robe.
› Pas de bijou ni d'écharpe. Cheveux longs attachés.

* TARIFS DÉGRESSIFS

Applicables aux Parcours en Hauteur.

Tarifs par élève pour 2 parcours	6 > 9 ans	10 > 17 ans
de 10 à 24 participants	20.00 €	22.50 €
de 25 à 39 participants	19.00 €	21.50 €
40 participants et +	18.00 €	20.50 €

SUR RÉSERVATION



PARCOURS EN HAUTEUR 6 > 9 ANS

Les participants accèdent à 2 parcours en hauteur, au choix parmi :

- › parcours jaune
- › parcours vert
- › parcours marron

Durée variable :
› 30 min pour l'équipement et le briefing
› le temps sur les parcours varie selon l'aisance de chaque participant.

Âge	6 > 9 ans
Tarif par élève (2 parcours)*	20 €



PARCOURS EN HAUTEUR 10 > 17 ANS

Les participants accèdent à 2 parcours en hauteur, au choix parmi :

- › parcours jaune
- › parcours vert
- › parcours marron
- › parcours bleu
- › parcours rouge
- › parcours noir

Durée variable :
› 30 min pour l'équipement et le briefing
› le temps sur les parcours varie selon l'aisance de chaque participant.

Âge	10 > 17 ans
Tarif par élève (2 parcours)*	22.50 €

RÉSERVER ►



MINI ACCRO

Le Mini Accro est un parcours en hauteur entouré par un filet : une 1ère approche idéale de l'accrobranche !

Prévoir 10 min supplémentaires pour l'équipement et le briefing.

Âge **3 > 6 ans**

Durée **20 min**

Tarif par élève **5 €**



FORMULE TARZAN

La formule comprend :
› 20 minutes d'accès au "Mini Accro"
› 1 glace à l'eau

Prévoir 10 min supplémentaires pour l'équipement et le briefing.

Âge **3 > 6 ans**

Durée **20 min**

Tarif par élève **5.70 €**



PARCOURS EXPLORATEUR

L'Explorateur est un parcours à 1m du sol, parfait pour débuter l'accrobranche et apprivoiser les hauteurs !

Prévoir 30 min supplémentaires pour l'équipement et le briefing.

Âge **4 > 8 ans**

Durée **30 min**

Tarif par élève **8.80 €**



FORMULE ROBINSON

La formule comprend :
› 30 minutes d'accès à "l'Explorateur"
› 1 glace à l'eau

Prévoir 10 min supplémentaires pour l'équipement et le briefing.

Âge **4 > 8 ans**

Durée **30 min**

Tarif par élève **9.40 €**

ATTRACTIONS

PÉRIODE

Les Attractions sont accessibles sur réservation, **de mars à octobre.**

PRATIQUE AUTONOME

Notre personnel vous accueille, vous fournit l'équipement nécessaire et donne les consignes.
Vous (enseignant.e et adultes accompagnateurs) êtes les seuls à encadrer les élèves pendant toute la durée de l'activité.

GRATUITÉ ACCOMPAGNEURS

Vous êtes les seuls à encadrer vos élèves pendant toute la durée de ces activités.
Les accès au Petit Train et au Mini Golf sont par conséquent gratuits pour tous les accompagnateurs.

SUR RÉSERVATION



DE 3 À 6 ANS		Tarif par enfant
Petit Train	Petit Train (40min)	3.00 €
Formule Tchou Tchou	Petit Train (40min) + 1 glace	3.70 €
Manège	Manège (1 tour)	2.00 €
Formule Lutins	Manège (3 tours) + 1 glace	4.50 €
Formule Petits Bouts	Petit Train (40min) + Manège (2 tours) + 1 glace	5.70 €
DE 6 À 11 ANS		Tarif par enfant
Petit Train	Petit Train (40min)	3.00 €
Mini Golf	Mini Golf (45min)	3.50 €
Formule Golfeurs	Mini Golf (45min) + 1 glace	4.50 €
Formule Kids	Petit Train (40min) + Mini Golf (45min) + 1 glace	5.60 €
DE 12 À 17 ANS		Tarif par enfant
Petit Train	Petit Train (40min)	5.00 €
Mini Golf	Mini Golf (45min)	6.00 €

PONEY CLUB

PÉRIODE

Les activités du Poney Club sont accessibles sur réservation, **toute l'année**.

ÉQUIPEMENT

- Les élèves doivent venir avec une tenue adaptée au sport :
- › Jogging conseillé, pas de jupe ni de robe.
 - › Baskets obligatoires.

TAILLE ET POIDS MAXIMUM

- Afin de préserver la santé de nos poneys, nous limitons la taille et le poids de leurs cavaliers :
- Entre 4 et 8 ans, les élèves montent sur des poneys "Shetland"
- › taille maximum = 1m30 & poids maximum = 25kg
- Entre 8 et 14 ans, les élèves montent sur des "double poneys"
- › taille maximum = 1m70 & poids maximum = 75kg

SUR RÉSERVATION



BAPTÊME PONEY

- Petite balade à dos de poneys Shetland, tenus par des adultes.
- 5 enfants à poney toutes les 15 min :
- › 1 membre de l'équipe du Poney Club supervise le baptême ;
 - › 3 adultes accompagnateurs tiennent chacun 1 poney ;
 - › les autres accompagnateurs surveillent les élèves qui attendent leur tour.

Âge	4 › 8 ans
Durée	15min
Tarif par enfant	5.10 €



SÉANCE D'ÉQUITATION

- La séance comprend :
- › approche et brossage de l'animal
 - › découverte des bases de l'équitation
 - › jeux ou balade à dos de poney
- Séance encadrée :
- › 1 enseignant qualifié encadre la séance
 - › les adultes accompagnateurs assistent le groupe pendant toute la durée de l'activité.

Âge	4 › 14 ans
Durée	1h00
Tarif par groupe (8 max)	108.60 €



MA CLASSE AU PONEY CLUB

Le Poney Club accueille votre classe pendant une matinée ou une après-midi !

La classe est divisée en 3 groupes répartis sur 3 ateliers :

- › apprentissage de l'équitation
séance encadrée par une monitrice
- › découverte de la vie d'un centre équestre
visite du club et soins aux poneys avec un membre du poney club
- › cours de théorie sur le thème du poney, en lien avec le programme scolaire
séance dispensée par le ou la maître-sse

Âge **4 > 14 ans**

Durée **2h00**

Tarif par élève (30 enfants maximum) **12 €**

RÉSERVATIONS DES ACTIVITÉS PONEY

Pour réserver les activités **Baptême Poney**, **Séance d'Équitation** ou **Ma Classe au Poney Club**, contactez l'accueil du Poney Club :

› par téléphone : **01 69 83 46 30**

› par mail : poney@portauxcerises.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil du Poney Club est ouvert :

› mardi et vendredi, de 17h à 19h

› mercredi et samedi, de 10h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

ADRESSE

Poney Club du Port aux Cerises

Accès Centre de l'Île de Loisirs "Le Port aux Cerises"

Rue du Port aux Cerises

91210 Draveil

Entrée dans le parc et parkings gratuits.

RÉSERVATIONS

Pour réserver, envoyez-nous un email :

contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr

Dans lequel vous préciserez :

- › le nom de **vosre structure**
- › le nom du **responsable de la sortie**
- › son **numéro de téléphone**
- › le **nombre d'élèves** dans votre classe et leur **âge**
- › le **nombre d'adultes** accompagnant le groupe
- › la **date** de votre venue
- › vos **horaires** d'arrivée et de départ du site
- › les **activités** choisies
- › vos **coordonnées de facturation**
pour créer votre devis
- › votre **mode de paiement**

Exception : les activités équestres sont à réserver auprès de l'[accueil du Poney Club](#)

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Bon administratif (original), espèces, CB, chèque à l'ordre du Trésor Public.

INFOS PRATIQUES

ADRESSE

Île de Loisirs "Le Port aux Cerises"

Accès Centre

Rue du Port aux Cerises

91210 Draveil

L'entrée dans le parc est gratuite.

COMMENT VENIR ?

En bus : les parkings sont gratuits.

En transport : gares RER à proximité

- › Gare de Juvisy (RER C et D)
- › Gare de Vigneux (RER D)

CONTACT

Téléphone : 01 69 83 46 00

Mail : contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr

HORAIRES

L'Accueil Central est ouvert du lundi au vendredi :

- › le matin de 9h00 à 12h00
- › l'après-midi de 13h00 à 17h00.



Île de Loisirs "Le Port aux Cerises"

Rue du Port aux Cerises, 91210 DRAVEIL

Téléphone : 01 69 83 46 00

SIRET : 259 100 337 000 15

Crédits photos : Antoine Germain, Gil Fornet.

Création graphique : tanjerine.fr

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV), s’appliquent à toutes les prestations “groupes” réservées auprès du Syndicat Mixte. Elles sont réputées connues et acceptées par le client dès validation du devis.

Les CGV, le devis descriptif signé et les éventuelles annexes forment ensemble le “Contrat” et ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles le client réserve la prestation auprès du Syndicat Mixte.

En cas de contradiction entre les conditions particulières figurant sur le devis signé par le client et les présentes CGV, les dispositions du devis prévaudront.

2. Commande de prestation

Pour toute réservation de prestation, le client devra confirmer sa commande par retour au Syndicat Mixte du devis et des présentes CGV datées et signées, dans le délai indiqué sur ledit devis.

La réservation sera effective à réception par le Syndicat mixte des CGV et du devis datés et signés, accompagnés de :

- En cas de règlement en espèces, chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou carte bancaire : un acompte de 30% du montant total de la prestation (le solde de la prestation devra être versé auprès de l'accueil central le jour de la prestation, avant le début de l'activité) ;
- En cas de paiement via bon administratif : la copie du bon de commande associé au devis édité (le bon de commande original devra être déposé auprès de l'accueil central le jour de la prestation, avant le début de l'activité) ;
- En cas de paiement en e-Tickets Loisirs (1 e-Ticket Loisirs = 6.00€) : la transaction se fera uniquement sur la plateforme « Smart Service » mise en place par la Région Île de France en 2023 dans le cadre de la dématérialisation des Tickets Loisirs. Le paiement s'effectuant après validation du devis.

Toute prestation ne figurant pas sur le devis initial accepté et validé fera l'objet d'une nouvelle facturation.

3. Prix et modalités financières

Les prix des prestations sont indiqués en euros et sont payables exclusivement dans cette monnaie quelle que soit la nationalité du client. Ils correspondent aux tarifs des différentes prestations décrites et ne sont valables que pour celles-ci et à la date indiquée sur le devis.

Pour les réservations intervenant moins de 31 jours avant la date de la prestation, la totalité du prix est due.

En cas de non-paiement du solde, le Syndicat Mixte se réserve le droit d'annuler la réservation en conservant l'acompte versé.

Tout retard de paiement donnera lieu au versement de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

4. Modifications / Annulations

— Du fait du client

Toute notification de modification ou d'annulation doit être faite par e-mail auprès du Syndicat Mixte, dans les meilleurs délais.

Sont considérées comme modifications uniquement les actions suivantes : changement d'activité sportive, d'effectif, de supplément et/ou d'option. Toutes autres modifications seront considérées comme des annulations.

Dans tous les cas, le Syndicat Mixte retiendra une partie des sommes déjà versées, calculée en fonction de la date de modification, selon les conditions ci-après :

- En cas de modification :
- À plus de 30 jours : sans frais ;
 - Entre 30 et 8 jours avant la date de la prestation : 30% du prix total de la prestation (en cas de diminution du nombre de participants ou de changements d'activités) ;
 - Entre 7 jours et la date de prestation : 100% du prix total de la prestation.

- En cas d'annulation :
- À plus de 30 jours : sans frais ;
 - Entre 30 et 8 jours avant la date de la prestation : 30% du prix total de la prestation ;
 - Entre 7 jours et la date de la prestation : 100% du prix total de la prestation.

— Du fait du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte peut être contraint, avant la prestation, de devoir modifier un élément essentiel du contrat en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables (y compris fermetures techniques), de motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants.

Le Syndicat Mixte informera le client de ces modifications ou annulations, et s'efforcera de proposer des éléments de substitution d'une valeur similaire. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre réservation. Dans ce cas, le Syndicat Mixte rembourse les sommes déjà versées.

Durant la prestation, le programme peut subir des modifications ou des aménagements en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement du Syndicat mixte sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

— Pour cause de météo défavorable

Pour des raisons de sécurité, le Syndicat Mixte peut être amené à annuler une prestation avant son démarrage en cas de météo défavorable (pluie, orage, vent fort).

Il pourra être proposé au client un report de cette activité à une date ultérieure. En cas d'impossibilité de reporter la ou les activités concernées, le client sera remboursé sans frais supplémentaires.

— Du fait de l'autorité publique

En cas de survenance d'un événement de force majeure tel qu'une alerte canicule, un rehaussement du plan Vigipirate ou toute décision émanant des autorités publiques compétentes (Préfecture, Inspection Académique, etc.), ayant pour effet d'interdire ou de restreindre les déplacements ou rassemblements et de rendre impossible ou dangereuse l'exécution de la prestation, celle-ci pourra être suspendue, reportée ou annulée.

Le client s’engage à informer le Syndicat Mixte de son impossibilité d'honorer la réservation au minimum 48 heures avant la date prévue de la prestation.

Dans la mesure du possible, une solution de report ou de modification de l’activité sera proposée en priorité. À défaut de solution alternative, et sur présentation d’un justificatif officiel, le client pourra obtenir le remboursement intégral des sommes versées, sans pénalité ni frais supplémentaires.

5. Matériel

Les effets personnels des participants restent sous leur propre responsabilité en cas de vol ou de dommage avant, pendant et après les activités encadrées par le Syndicat Mixte, la responsabilité de celui-ci ne pouvant être recherchée à ce titre.

Toute détérioration des locaux ou du matériel mis à disposition du client par le Syndicat Mixte fera l'objet de facture(s) dont le règlement devra intervenir dès leur réception.

6. Règlement intérieur

Le client s'engage à ce que chacun de ses participants respecte les consignes de sécurité et d'utilisation des équipements délivrées par le personnel encadrant du Syndicat Mixte ainsi que le règlement intérieur de l'équipement où se déroule la prestation.

Le Syndicat mixte se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

7. Responsabilité et Assurances

Le Syndicat mixte assure sa responsabilité civile professionnelle et celle de son personnel auprès de MAIF.

Le Syndicat Mixte a également souscrit auprès de cette compagnie, une assurance Responsabilité Civile garantissant chacun des usagers de ses installations et des participants à ses activités, pour les dommages causés aux tiers et dont ils pourraient être déclarés responsables.

Les garanties au titre des accidents corporels n'étant pas incluses, et en application de son devoir d'information, le Syndicat Mixte encourage vivement les participants à examiner leur couverture personnelle au regard du sport pratiqué, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et à la compléter au besoin par la souscription d'une assurance complémentaire auprès de leur propre assureur.

Le client déclare avoir pris connaissance des formules d'assurance proposées à ce titre, et s'engage à relayer l'information auprès des participants aux activités.

Si le client estime que le niveau des garanties ainsi proposées, au regard du sport pratiqué est insuffisant, il lui appartient de souscrire des capitaux complémentaires pour le compte des participants.

Le client déclare assurer sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance agréée, et fournira à l'équipement une copie de son attestation d'assurance faisant état des montants garantis à première demande.

8. Loi et attribution de compétence

En cas de difficultés ou contestations concernant l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de trouver une issue amiable. À défaut, elles soumettront leur différend au Tribunal compétent qui appliquera la loi française.